

# Piétonnisation aux abords des écoles

À partir du 27 janvier, la ville de Courdimanche mettra en place un dispositif expérimental visant à piétonniser les abords de l'école de la Louvière et d'André Parrain aux horaires suivants :

- De 8h15 à 8h40
- De 16h15 à 16h45



## Pourquoi ce dispositif ?

- Renforcer la sécurité des enfants et des parents à proximité des écoles
- Offrir un espace sans circulation automobile pour des entrées et sorties en toute tranquillité

La continuité de la circulation sera assurée via d'autres itinéraires.

Ensemble, sécurisons les abords des écoles !

Consultez les plans de circulation ↗



